

# TARIFS ÉLÉVATEUR MARINE TRAVELIFT 2026 → Grue de l'élévateur avec un employé

75,40 € la ½ heure,

75,40 € le ¼ d'heure supp. (Tout ¼ d'heure commencé est dû)

## → Intervention Technique

(y compris remorquage, même dans l'enceinte portuaire, et chacune des manœuvres avec le chariot élévateur)

57 € la ½ heure,

57 € la ½ heure supp

Un remorquage compris dans l'enceinte portuaire, par année civile pour toute souscription d'une AOT annuelle

## → Location de bers ou fosse de déquillage

2,50 €/jour suivant disponibilités

## → Inscription et maintien sur la liste d'attente

19 € par an

Catégorie poids (Kg)		Manœuvre 2026	Aller-retour 72 heures	Tenue sur sangles ¼ d'heure
Égale ou supérieur à	Inférieur à			
0	2000	96,30	126,60	47,75
2000	3000	137,55	180,20	67,10
3000	4000	167,45	219,35	81,70
4000	6000	205,20	318,20	103,95
6000	8000	261,50	343,10	131,60
8000	10 000	318,80	415,05	160,60
10 000	12 000	370,45	485,30	187,65
12 000	15 000	422,75	585,05	210,15
15 000	20 000	564,15	768,05	282,20
20 000	25 000	729,60	1030,75	364,80
25 000	30 000	903,65	1268,65	453,95
30 000	35 000	1006,05	1408,60	503,60
35 000	40 000	1055,85	1625,00	541,65
40 000	45 000	1229,30	1844,00	614,65
45 000	50 000	1295,00	1942,50	647,50

## 20% de réduction sur les manœuvres élévateur

effectuées en janvier, février, octobre,  
novembre et décembre.

(sauf sur les tenues sur sangles, les locations de bers  
et le stationnement sur l'aire technique).

Pour l'ensemble des prestations concernées, la réduction la  
plus avantageuse sera appliquée (remise pro, remise club ou  
autres), mais en aucun cas les remises seront cumulées.

## STATIONNEMENT SUR L'AIRES TECHNIQUE

Catégorie (mètres)	1 <sup>er</sup> Mois	2 <sup>e</sup> Mois	3 <sup>e</sup> Mois et +	+50% Multicoques
- de 7	112,60	143,20	168,25	
De 7 à 9	154,60	184,10	210,25	
De 9 à 11	200,00	241,50	278,45	
De 11 à 13	255,80	311,35	365,40	
De 13 à 15	337,00	421,65	505,15	
+ de 15	418,85	481,95	543,90	
Tout stationnement donnera lieu à l'établissement d'un contrat d'occupation (Pour les bateaux non résidents à Port la Vie)				

En juillet et août, les bateaux non résidents à Port la Vie  
stationnant sur l'aire technique seront facturés sur la base du  
tarif journalier passage.